

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Gérôme FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Sébastien HENGY
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 31 mars 2016</i>	

Personnes excusées/absentes :

FRAISANS : Mme Martine VERMOT-DESROCHES – Donne POUVOIR à M. Christian GIROD ;
 ORCHAMPS : M. Denis JEUNET – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;
 OUGNEY : M. Philippe GRANDGUILLAUME ;
 SALANS : Mme Stéphanie DREZET – Donne POUVOIR à M. Philippe SMAGGHE.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le JEUDI 31 MARS 2016 à 20h30 à la salle de la mairie à FRAISANS sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD. La séance a débuté à 20h38 et a été levée à 23h30.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

- a) Approbation du procès-verbal du 3 mars 2016 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) indique qu'il a été évoqué lors de la dernière séance du Conseil que M. DAUBIGNEY était disponible et demande si une réunion sera organisée afin d'échanger ensemble sur le développement Très Haut Débit ?

Monsieur le Président répond qu'effectivement M. DAUBIGNEY est disponible pour toute interrogation. Pour l'instant, la Communauté de Communes a pris une délibération engageant la collectivité dans le développement Très Haut Débit. Une Conférence des Maires est prévue pour échanger sur le dossier.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Sébastien HENGY comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 3 mars 2016.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- a) Mise en compatibilité du PLU de Sermange par déclaration de projet : consultation de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il informe que pour saisir la CDPENAF, il n'y a pas besoin de délibération. Il est très pertinent de passer notre dossier devant la CDPENAF.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

2. ECONOMIE

- a) Atelier relais n° 2 : location à partir du 1^{er} avril 2016 à l'entreprise ProGM

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la location de cet atelier relais n° 2 à l'entreprise ProGM ;**
- **décide de conclure un bail commercial avec l'entreprise ProGM ;**
- **charge Monsieur le Président de passer le contrat de bail correspondant et procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion de l'exécution de ce contrat ;**
- **signe ledit contrat de bail et tout acte afférent à cette affaire.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

3. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE

- a) Requalification du gymnase intercommunal à Fraisans : demandes d'aides à l'investissement

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (TDC) ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Description	Montant total (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Rénovation/extension du gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans	1 344 633 €	TEPCV – Fonds Transition Energétique (37,18 %)	500 000 €
- Coût prévisionnel de travaux :	1 150 000 €	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté / CADD (9,18 %)	123 431 €
- Honoraires, divers & imprévus :	194 633 €	Conseil Départemental du Jura (23,64 %)	317 812 €
		Autofinancement CCJN (30 %)	403 390 €

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, demande quand commencent les travaux car la Commission de Sécurité a pris contact avec moi et a proposé une intervention en juillet ou septembre 2016.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si la subvention du Conseil Départemental du Jura est inscrite dans le Budget Primitif 2016 en recette d'investissement ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, répond que cette subvention est bien prise en compte dans le BP.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte le plan de financement de l'opération ci-dessus ;**
- **sollicite le recours à l'aide financière du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (comme déjà prévu dans le cadre du Contrat d'Aménagement et de développement Durable (CADD) du Pays dolois approuvé) ;**
- **sollicite l'aide financière complémentaire du Conseil Départemental du Jura et tout autre organisme co-financeur ;**
- **autorise Monsieur le Président à renseigner et signer tout acte afférent à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- b) Requalification de l'école intercommunale de musique et de danse à Orchamps : demandes d'aides à l'investissement

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (TDC) ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
Description	Montant total (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Requalification école intercommunale de musique et de danse à Orchamps :	911 462 €	DETR 40 %)	364 585 €
- Coût prévisionnel de travaux :	712 629 €	Conseil Régional FC / CADD (13,26 %)	120 864 €
- Honoraires, divers & imprévus :	198 833 €	Conseil Départemental du Jura (16,74 %)	152 574 €
		Autofinancement CCJN (30 %)	273 439 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte le plan de financement de l'opération ci-dessus ;**
- **sollicite le recours à l'aide financière du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté ;**
- **sollicite le recours à l'aide financière complémentaire du Conseil Départemental du Jura et tout autre organisme co-financeur ;**
- **autorise Monsieur le Président à renseigner et signer tout acte afférent à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

4. FINANCES

a) Compte de gestion 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

b) Compte de gestion 2015 – BUDGET ANNEXE « SPANC »

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de gestion du budget annexe du SPANC dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

c) Compte administratif 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Gérome FASSENET, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur

Eric MONTIGNON pour le vote du compte administratif.

Monsieur Eric MONTIGNON, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

FONCTIONNEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2015	Reporté 2016	Désignation	Réalisé 2015	Reporté 2016
	011-Charges à caractère général	948 132,87 €	0,00 €	70-Produits des services	1 197 986,02 €	0,00 €
	012-Charges de personnel	2 347 475,77 €	0,00 €	73-Impôts et taxes	2 768 598,40 €	0,00 €
	14-Atténuation de produits	286 655,76 €	0,00 €	74-Dotations Participations	1 091 468,09 €	0,00 €
	65-Autres charges de gestion courante	1 188 363,35 €	0,00 €	75-Autres produits de gestions courantes	47 009,24 €	0,00 €
	66-Charges financières	45 572,73 €	0,00 €	76-Produits financiers	0,93 €	0,00 €
	67-Charges exceptionnelles	17 038,99 €	0,00 €	77-Produits exceptionnels	76 833,40 €	0,00 €
			0,00 €	013-Atténuations de charges	58 626,07 €	0,00 €
	042Opérations d'ordre	167 790,56 €	0,00 €	042Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
	TOTAL I	5 001 030,03 €	0,00 €	TOTAL II	5 240 522,15 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2015	239 492,12 €
REPRISE RESULTAT EXCEDENTAIRE 2014	925 068,35 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2015	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2015	1 164 560,47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2015	Reporté 2016	Désignation	Réalisé 2015	Reporté 2016
	Hors Opérations :					
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	119 802,43 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	19 773,97 €	0,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	120 496,68 €		16 - Emprunts et dettes assimilées	1 200,00 €	
	20 - Immobilisations incorporelles	24 614,29 €	51 993,68 €	13 - Subventions d'investissement	200 000,00 €	12 911,00 €
	204 - Subventions d'équipement versées	75 427,54 €	15 938,62 €			
	21 - Immobilisations corporelles	99 293,50 €	41 417,36 €			
	23 - Immobilisations en cours	55 942,59 €	20 791,65 €			
	Par Opération :			Pour le compte de tiers		
	E De Musiq - Espace danse	9 120,00 €	54 288,00 €			
	FORGES - Site des Forges	403,61 €	0,00 €	FORGES - Site des Forges	281 851,74 €	
	GARE RANCHOT 1E - GARE RANCHOT 1ER ETAGE	0,00 €	0,00 €	VESTIAIRES - VESTIAIRES FOOT FRAISANS	51 837,26 €	
	PIAJN EXTE - PIAJN EXTENSION	4 489,56 €	1 615,60 €			
	POLE ENFAN - POLE ENFANCE ALSH	10 688,40 €	0,00 €			
	POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY	160 969,72 €	18 654,00 €			
	GYM2 - GYMNASSE RESTRUCTURATION	1 440,00 €	24 760,00 €			
	040Opérations d'ordre	0,00 €		040Opérations d'ordre	167 790,56 €	
	041Opérations d'ordre	386 211,96 €		041Opérations d'ordre	386 211,96 €	
	TOTAL	1 068 900,28 €	229 458,91 €	TOTAL	1 108 665,49 €	12 911,00 €

SOLDE D'EXECUTION 2015	39 765,21 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2014	71 244,14 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2015	-216 547,91 €
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2015	-105 538,56 €

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

d) Compte administratif 2015 – BUDGET ANNEXE « SPANC »

Monsieur Gérome FASSET, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Eric MONTIGNON pour le vote du compte administratif.

Monsieur Eric MONTIGNON, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Ø BUDGET SPANC

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2015	Reporté 2016	Désignation	Réalisé 2015	Reporté 2016
	011-Charges à caractère général	13 703,46 €	0,00 €	70-Vente pdt, prestation de services	35 988,22 €	
	012-Charges de personnel	28 046,19 €	0,00 €	74-Subvention d'exploitation	1 210,00 €	
	66-Charges financières		0,00 €	77-Produits exceptionnels		
	67-Charges exceptionnelles	188,90 €	0,00 €			
	042Opérations d'ordre	311,51 €	0,00 €	042Opérations d'ordre		
	TOTAL I	42 250,06 €	0,00 €	TOTAL II	37 198,22 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2015 (Total I + Total II)

-5 051,84 €

REPRISE RESULTAT 2014

-5 010,26 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

TOTAL 2015

-10 062,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2015	Reporté 2016	Désignation	Réalisé 2015	Reporté 2016
	-			13-Subventions d'investissement	0,00 €	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	16-Emprunt	0,00 €	
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	20-immobilisations incorp	0,00 €	
	21 - Immobilisations corporelles	959,16 €	0,00 €	21-immobilisation corp	0,00 €	
	23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	23-immobilisation en cours	0,00 €	
		0,00 €	0,00 €	10-fonds et réserves	0,00 €	
	040Opérations d'ordre			040Opérations d'ordre	311,51 €	
	041Opérations d'ordre			041Opérations d'ordre		
	TOTAL	959,16 €	0,00 €	TOTAL	311,51 €	0,00 €

SOLDE D'EXECUTION 2015

-647,65 €

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2014

17 056,39 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2015

0,00 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2015

16 408,74 €

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

e) Affectation des résultats 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande comment se justifie l'inscription du montant 105 538,56 au compte 1068R ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, répond que c'est la correction des Restes à Réaliser et que c'est une obligation.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 du Budget Principal comme suit :

Résultat CA 2015	
Fonctionnement :	1 164 560,47 €
Investissement :	111 009,35 €
Solde des RAR / INV :	-216 547,91 €
Proposition Inscription / BP 2016	
INVESTISSEMENT : 001R	111 009,35 €
INVESTISSEMENT : 1068R	105 538,56 €
FONCTIONNEMENT : 002R	1 059 021,91 €

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

f) Affectation des résultats 2015 – BUDGET ANNEXE « SPANC »

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 du Budget Annexe « SPANC » comme suit :

Résultat CA 2015	
Fonctionnement :	-10 062,10 €
Investissement :	16 408,74 €
Solde des RAR / INV :	0,00 €
Proposition Inscription / BP 2016	
INVESTISSEMENT : 001R	16 408,74 €
FONCTIONNEMENT : 002D	10 062,10 €

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

g) Adoption du Budget Primitif 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président indique que le Budget Primitif 2016 a été fait suite aux différentes Commissions qui ont eu lieu, au Débat d'Orientation Budgétaire et aux différentes contraintes budgétaires.

Il précise que le Budget Primitif sera voté par chapitre mais que pour plus de transparence, un document détaillé a été remis à tous les délégués communautaires.

Monsieur Gilbert LAVRY (SALIGNEY) demande si la somme de 534 784 € concernant la dépense pour le Pôle éducatif de Gendrey correspond uniquement pour les frais d'études ?

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission développement, indique que cette somme correspond aux frais d'études de Maîtrise d'œuvre.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) fait remarquer que Jura Nord a inscrit un emprunt de un million d'euro ?

Monsieur Gérôme FASSET, Président, confirme l'inscription d'un emprunt d'un montant de 1 million d'euro car la collectivité a beaucoup de projets. Il précise que cet emprunt est à taux « 0 ».

Monsieur Philippe GIMBERT (LA BARRE) demande à quoi correspondent la somme de 40 000 € pour la gare de Ranchot ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, précise que cette somme a été inscrite au cas où les locaux seraient loués.

Monsieur Alain GOMOT (VITREUX) demande si la somme de 744 000 € pour la chaufferie bois correspond à la deuxième enveloppe de TEPCV ?

Monsieur le Président confirme que oui.

Monsieur le Président précise que les deux services les plus importants sont le service « affaires scolaires » et le service « Enfance Jeunes Loisirs ».

SERVICE AMENAGEMENT

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, précise que les deux principaux projets sont le projet de territoire et le PLUi.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) demande à quoi correspond la somme au compte 6233 « Foires et expositions » ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, indique que cette somme correspond à la communication que l'agent TEPOS devra faire.

Monsieur Jean-Noël ARNOULD (COURTEFONTAINE) indique que Jura Nord devrait avoir une enveloppe financière pour le PLUi et regrette que le Conseil Communautaire n'est pas les informations si l'enveloppe a été attribuée ou pas.

Monsieur le Président indique que le Conseil Communautaire peut vérifier si la subvention a été attribuée via le Compte administratif.

Monsieur Jean-Noël ARNOULD (COURTEFONTAINE) insiste qu'il serait bien d'avoir un tableau récapitulatif par projet pour savoir les aides financières que Jura Nord a obtenu par projet et ce que le projet a coûté à Jura Nord.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, indique que tout ne sera pas réalisé cette année et que 7 communes vont intégrer Jura Nord au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) indique que l'année prochaine, il y aura donc un montant important de Reste à Réaliser (RAR).

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, indique que oui et que le Bureau a réfléchi pour une éventuelle gestion en AP/CP pour certain projet.

SERVICE BATIMENT

Monsieur Sébastien HENGY (FRAISANS) demande si le désherbeur mécanique est prévu au budget par rapport à l'étude « zéro phyto ».

Monsieur le Président indique que la machine est prévue au budget mais il faut attendre que l'étude soit réalisée pour l'achat du matériel.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande à quoi correspond la somme de 5 000 € pour la vérification ?

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, indique que cette somme est inscrite pour le contrôle réglementaire de l'électricité et des extincteurs.

SERVICE COMMUNICATION

Monsieur le Président indique que la nouveauté est l'insertion d'un encart dans le journal Pays Dolois.

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, demande donc que chaque maire communique auprès de leurs associations transmettent leurs dates de manifestations à Jura Nord.

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES

Monsieur le Président indique que cette année, la totalité du montant de subvention a été inscrit sous condition que Jura Nord obtienne la totalité du FPIC. Il rappelle au Conseil Communautaire que si Jura Nord n'obtient pas la totalité du FPIC, le montant des subventions pour les associations ne sera pas attribué en totalité pour le budget primitif 2017.

Monsieur Alain GOMOT (VITREUX) précise que Jura Nord attribue 6 000 € à la BATTERIE FANFARE D'ETREPIGNEY mais quand une commune demande qu'elle intervienne, l'association fait payer l'intervention. Il demande si en contrepartie, l'association ne peut pas intervenir une fois gratuitement ?

Monsieur le Président indique que Jura Nord va faire passer le message à la BATTERIE FANFARE.

Monsieur le Président précise que cette année une subvention de 500 € a été attribuée au FOYER RURAL DE LA BARRE car elle fête ses 50 ans (événement exceptionnel).

La liste des associations qui bénéficient d'une subvention est la suivante :

DETAILS SUBVENTIONS		2016 BP
Article 6574	SERVICE	MONTANT
ACB CHAMPIONNAT FC CYCLISTE	COM	2 000,00 €
BATTERIE FANFARE	CULT	6 000,00 €
COLL FSE FRAISANS	EJE	6 020,00 €
COLL FSE PESMES	EJE	600,00 €
COOPERATIVES / USEP SCOLAIRES	SCO	16 560,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	CULT	60 000,00 €
INITIATIVE JURA	ECO	2 000,00 €
JURA NORD FOOT	COM	4 000,00 €
LA CAROTTE	CULT	10 000,00 €
LES FORGES	CULT	13 000,00 €
LYCEE AGRICOLE	CULT	6 000,00 €
RAM mutualité française	EJE	35 609,00 €
SERPOLET	ECO	2 000,00 €
Subventions Exceptionnelles :		
ANCIENS COMBATTANTS DE DAMPIERRE	GEN	600,00 €
BRINGUE ZINGUE PRODUCTIONS	CULT	250,00 €
ECOLE PRIMAIRE FRAISANS PROJET THEATRE	SCO	400,00 €
ASSOCIATION GOURMANDE DU CHAT PERCHE	SCO	500,00 €
FNATH Section Orchamps	GEN	250,00 €
FOYER RURAL de La Barre	GEN	500,00 €
TOTAL 6574		166 289,00 €
Article 65738		
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	ECO	5 000,00 €
TERRE DE LOUIS PASTEUR (ATELIER PASTEUR)	ENV	3 700,00 €
TOTAL 65738		8 700,00 €
Total subventions		174 989,00 €

A la majorité, 34 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Communautaire :

- décide d'attribuer les différentes subventions aux associations, présentées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à verser les sommes allouées à chaque association ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1

SERVICE ECONOMIE

Monsieur le Président indique que le budget primitif pour la partie « économie » a été revu dans sa totalité au vue de la reprise de la compétence obligatoire, dans sa totalité, au 1^{er} janvier 2017.

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, indique que l'augmentation est liée à La Grande Tablee et aux recrutements pour pallier aux différentes absences. Jura Nord a donc prévu le recrutement d'emplois d'avenirs et de contractuels pour pallier à l'absentéisme qui est très important (beaucoup d'arrêts de travaux).

Madame Régine EMBAREK, Directrice du service EJL/ASCO, indique que recruter une personne en plus sur chaque site permettra de soulager les équipes et peut-être diminuer les arrêts de travaux. Cela permettra de remplacer une personne absente plus facilement.

Monsieur Luc BEJEAN (MONTEPLAIN) demande si Jura Nord connaît l'origine de tous les arrêts ?

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, précise qu'une analyse va être faite via le CHSCT.

Madame Régine EMBAREK, Directrice du service EJL/ASCO, indique que beaucoup de contrats avec peu d'heures et donc peu motivant pour les agents.

Monsieur le Président rappelle également que Jura Nord a supprimé la subrogation.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) précise qu'il y a normalement obligation de faire un bilan social dans les collectivités ?

Monsieur Sébastien HENGY (FRAISANS) indique qu'il faut donc vérifier si Jura Nord doit faire ce bilan social et précise que le CHSCT travaille sur le dossier des arrêts de travaux.

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) précise que les arrêts de travaux ne sont pas forcément de la maladie mais peuvent être aussi du « burn out » !

Monsieur Sébastien HENGY (FRAISANS) précise que le CHSCT est en train de mettre en place le document unique.

Monsieur Alain GOMOT (VITREUX) indique qu'il y a une baisse au niveau du transport et demande pourquoi ?

Madame Régine EMBAREK, Directrice du service EJL/ASCO, précise que Jura Nord a acheté un véhicule et qu'il n'y a plus de transport pour l'école de Salans. Il ajoute également que les véhicules ont été mieux répartis afin d'éviter de faire appel à un transporteur.

Monsieur le Président précise que Jura Nord a pris contact avec la CAF pour que soit mis en place les TAP en périscolaire.

Madame Régine EMBAREK, Directrice du service EJL/ASCO, ajoute qu'effectivement Jura Nord est en discussion avec la CAF et qu'une rencontre est prévue vendredi 1^{er} avril avec la DDSPP pour l'organisation des rythmes scolaires.

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, précise qu'une proposition a été faite à savoir mettre les TAP le vendredi après l'école.

SERVICE ENVIRONNEMENT

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, indique que les Communautés de Communes devront prendre ou pas une délibération sur l'application de la redevance incitative avant le 30 septembre 2016. Il indique que

les tarifs d'aujourd'hui n'ont pas été augmentés depuis 2012 et que ceux-ci seront sans doute réévalués en décembre dans l'attente de la mise en place de la redevance incitative.

Monsieur le Président indique que pour le budget primitif 2017, le budget « ordures ménagères » sera un budget annexe et celui-ci devra être équilibré.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si la redevance incitative sera à la levée ? A la pesée ? Ou les deux ?

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, répond que le SICTOM s'oriente plutôt vers la levée !

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande à quoi correspond la somme des charges de personnel ?

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, répond que Stella s'occupe à 80 % de la facturation des ordures ménagères.

SERVICE GENERAL

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande à quoi correspond la somme de 247 171,77 € « GFP » ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, indique que c'est le SDIS.

Monsieur Didier PEREZ (ETREPIGNEY) demande si c'est l'option D qui a été notifiée pour les Attributions de Compensation ?

Monsieur le Président répond que ce dossier sera évoqué en Conférence des Maires le 7 avril prochain et que Jura Nord a répondu à la Préfecture du Jura que l'option D serait notifiée aux communes.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande donc si les communes doivent prévoir le montant de l'option D dans leurs budgets ?

Monsieur le Président confirme que oui.

Il précise également que pour le FPIC, il sera prévu la totalité du montant mais à l'heure d'aujourd'hui, Jura Nord n'a pas le montant. Le montant sera connu fin mai/début juin.

Monsieur le Président précise également qu'en recettes, il y a une baisse de la DGF.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) demande pourquoi les communes n'ont pas leurs dotations alors que les Communautés de Communes oui ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, précise qu'elle connaît le calcul du redressement de la dette fiscale.

SERVICE MEDIATHEQUE

Pas de remarques particulières.

SERVICE RASED

Monsieur Gilbert LAVRY (SALIGNEY) indique qu'il y a un problème avec les remboursements de frais de déplacements des personnes du RASED qui viennent sur la Vallée de l'Ognon et du coup ne viennent plus ?

Monsieur le Président répond que ce souci est du ressort de l'Education Nationale mais que Jura Nord va faire le nécessaire.

SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande pourquoi il y a une différence sur le total des charges à caractère général ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, précise que c'est le remboursement de la commune d'Evans.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) indique qu'effectivement on est dans le réel mais le montant de 135 595,81 € en recettes correspond à quoi ?

Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, indique que ce montant correspond à la convention de partenariat que Jura Nord a fait avec les communes du SIVOS des Forges concernant le remboursement des charges.

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, précise que les travaux de sécurité prévus en 2015 n'ont pas été faits donc au BP 2016, il est prévu les travaux de sécurité non faits en 2015 + ceux prévus en 2016.

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, tient à préciser sur pour le matériel et le mobilier, Jura Nord a laissé la main aux enseignants. Le but étant d'uniformiser le matériel informatique dans les écoles.

SERVICE TECHNIQUE

Le service s'étoffe avec le partenariat appel à projets « zéro phyto » ainsi que la mutualisation. Recrutement également d'un agent en CDD.

Monsieur Claude TERON (SERRE LES MOULIERES) demande si Jura Nord ne va pas récupérer un agent technique des nouvelles communes qui vont intégrer Jura Nord ?

Monsieur le Président indique que beaucoup d'agents sont partis de Nord Ouest Jura.

Monsieur Pierre ROUX (GENDREY) fait remarquer que la commune de Malange veut adhérer au service technique mutualisé et demande si elle aura un tarif différent ?

Monsieur Gilbert LAVRY (SALIGNEY) précise que si la commune de Malange n'adhère pas, il n'y aura plus de poste à temps complet.

A la majorité, 34 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2016 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

2016			
Dépenses	BP	Recettes	BP
011 - Charges à caractère général	1 190 014,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 059 021,91
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 488 922,00	013 - Atténuations de charges	41 350,00
014 - Atténuations de produits	258 706,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	26 255,41	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 381 640,81
023 - Virement à la section d'investissement	1 009 707,58	73 - Impôts et taxes	2 712 971,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 412,00	74 - Dotations, subventions et participations	1 090 617,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 259 199,73	75 - Autres produits de gestion courante	45 700,00
66 - Charges financières	38 834,00	77 - Produits exceptionnels	1 200,00
67 - Charges exceptionnelles	9 450,00	76 - Produits financiers	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions			
Total général	6 407 500,72	Total général	6 407 500,72

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

Dépenses d'Investissement	2016		
	BP	RAR	BP + RAR
Articles budgétaires			
Hors opérations	1 035 263,58	130 141,31	1 165 404,89
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
020 - Dépenses imprévues (investissement)	22 866,37	0,00	22 866,37
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00	0,00	75 000,00
041 - Opérations patrimoniales			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
16 - Emprunts et dettes assimilées	142 750,00	0,00	142 750,00
20 - Immobilisations incorporelles	360 000,00	51 993,68	411 993,68
204 - Subventions d'équipement versées	69 307,21	15 938,62	85 245,83
21 - Immobilisations corporelles	351 340,00	41 417,36	392 757,36
23 - Immobilisations en cours	14 000,00	20 791,65	34 791,65
E De Musiq - Espace danse	1 045 712,00	54 288,00	1 100 000,00
FORGES - Site des Forges	13 000,00	0,00	13 000,00
GARE RANSHOT 1E - GARE RANSHOT 1ER ETAGE	40 000,00	0,00	40 000,00
PIAJN EXTE - PIAJN EXTENSION	17 000,00	1 615,60	18 615,60
POLE ENFAN - POLE ENFANCE ALSH	15 000,00	0,00	15 000,00
POLE JEUN - POLE JEUNESSE VALLEE OGNON	100 000,00		100 000,00
POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY	516 130,00	18 654,00	534 784,00
GYMN2 - Gymnase restructuration	1 631 240,00	24 760,00	1 656 000,00
CHAUFFGEND - CHAUFFERIE BOIS GENDREY	744 000,00	0,00	744 000,00
Total Dépenses d'Investissement	5 157 345,58	229 458,91	5 386 804,49

Recettes d'investissement	2016			
	Articles budgétaires	BP	RAR	BP + RAR
Hors opérations		3 335 517,49	12 911,00	3 348 428,49
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		111 009,35	0,00	111 009,35
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 009 707,58	0,00	1 009 707,58
024 - Produits de cessions		14 490,00	0,00	14 490,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		126 412,00	0,00	126 412,00
041 - Opérations patrimoniales				
10 - Dotations, fonds divers et réserves		905 148,56	0,00	905 148,56
16 - Emprunts et dettes assimilées		1 001 000,00	0,00	1 001 000,00
45821 - Vestiaires				
45822 - Forges				
13 - Subventions d'investissement		167 750,00	12 911,00	180 661,00
E De Musiq - Espace danse		638 023,00	0,00	638 023,00
FORGES - Site des Forges				
PIAJN EXTE - PIAJN EXTENSION				
POLE ENFAN - POLE ENFANCE ALSH				
POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY		159 110,00	0,00	159 110,00
VESTIAIRES - VESTIAIRES FOOT FRAISANS				
GYMN2 - Gymnase restructuration		741 243,00	0,00	741 243,00
CHAUFFGEND - CHAUFFERIE BOIS GENDREY		500 000,00	0,00	500 000,00
Total général		5 373 893,49	12 911,00	5 386 804,49

h) Adoption du Budget Primitif 2016 – BUDGET ANNEXE « SPANC »

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe SPANC de l'exercice 2016 comme suit :

Dépenses	BP2016	Recettes	BP2016
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	10 062,10 €		
011 - Charges à caractère général	24 210,00 €	70 - Ventes prestat° de services, marchandises	46 501,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	29 100,00 €	74 - Subventions d'exploitation	17 842,59 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	471,49 €		
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €		
Total général	64 343,59 €	Total général	64 343,59 €

Dépenses d'investissement	BP2016	Recettes d'investissement	BP2016
Articles budgétaires	BP	Articles budgétaires	BP
20 - Immobilisations incorporelles	3 500,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 408,74
21 - Immobilisations corporelles	1 800,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	471,49
Total général	5 300,00 €	Total général	16 880,23

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

i) Participation au fonctionnement des SDIS 39 et à l'emprunt de la caserne de Thervay

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Participation fonctionnement SDIS 39	APPEL 2016
LA BRETENIERE	4 668,00 €
COURTEFONTAINE	5 044,00 €
DAMPIERRE	33 861,00 €
ETREPIGNEY	9 673,00 €
EVANS	13 613,00 €
FRAISANS	30 560,00 €
GENDREY	12 825,00 €
LA BARRE	6 538,00 €
LOUVATANGE	2 808,00 €
MONTEPLAIN	3 020,00 €
ORCHAMPS	26 478,00 €
OUGNEY	7 158,00 €
OUR	4 002,00 €
PAGNEY	9 202,00 €
PETIT MERCEY	1 553,00 €
PLUMONT	2 968,00 €
RANCHOT	10 933,00 €
RANS	11 525,00 €
ROMAIN	3 614,00 €
ROUFFANGE	2 404,00 €
SALANS	13 270,00 €
SALIGNEY	4 139,00 €
SERMANGE	6 611,00 €
SERRE LES MOULIERES	3 847,00 €
TAXENNE	2 698,00 €
VITREUX	5 792,00 €
TOTAL 2016	238 804,00 €

Participation Emprunt caserne Thervay	APPEL 2016
OUGNEY	919,41 €
PAGNEY	1 192,59 €
ROUFFANGE	331,43 €
SALIGNEY	575,50 €
SERRE LES MOULIERES	500,61 €
VITREUX	753,00 €
TOTAL 2016	4 272,54 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la prise en charge, pour l'année 2016, du remboursement relatif au fonctionnement des SDIS 39 pour un montant de 238 804,00 € et du remboursement relatif à l'emprunt de la caserne de Thervay pour un montant de 4 272,54 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

j) Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'exercice 2016

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité, 33 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition suivants au titre de l'exercice 2016 :

RESSOURCES FISCALES	Base d'imposition prévisionnelles 2016	Taux de référence 2015	Proposition de variation	Taux 2016	Produit 2016
Taxe habitation	10 193 000	8,72 %	8 %	9,42 %	960 181 €
Foncier bâti	7 071 000	8,79 %	8 %	9,49 %	671 038 €
Foncier non bâti	483 800	17,12 %	8 %	18,49 %	89 455 €
Produit fiscal TH et Foncière attendu 2016					1 720 674 €

RESSOURCES FISCALES	Base d'imposition prévisionnelles 2016	Taux de référence 2015	Proposition de variation	Taux maximum 2016	Produit 2016
CFE	1 349 000	26,53 %	0,00 %	26,53 %	358 097 €

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 2

- k) Appel à cotisation informatique dans le cadre de la convention pluriannuelle d'adhésion aux services mutualisés du Service Informatique du SIDEC

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion de la collectivité aux services informatiques du SITIC du SIDEC ;
- approuve la signature de la convention pluriannuelle d'adhésion de la collectivité au service informatique et TIC du SIDEC ;
- approuve les conditions financières, soit la somme de 10 335,00 €, hors champ de TVA, fixées pour l'année 2016 ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents afférents ;
- indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget pour l'année 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- l) Subvention à l'EMAJN (Ecole de musique et de danse à Orchamps) : signature d'une convention d'objectifs

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'EMAJN et autorise le Président à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

5. AFFAIRES GENERALES

- a) Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents : groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité et de gaz sur le périmètre du SIDEC

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- autorise l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet pour l'achat d'électricité et de gaz naturel sur le périmètre du syndicat d'énergies du Jura ;
- autorise le Président à signer l'acte constitutif du groupement ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité ; et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- b) Marché A Procédure Adaptée « Mission d'assistance pour la réalisation d'une étude et l'accompagnement de la CCJN dans la prise de compétences « eau potable » et « assainissement » : sollicitation des aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 39

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Jura,
- autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- c) Etat des décisions prises par le Président

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

1. En matière de marchés publics

Marché « Elaboration d'un projet de territoire »

Titulaire : LDA (Les Développeurs Associés)

Date de notification : le 17 novembre 2015

Montant : 30 600 € TTC

Marché « Mission d'assistance pour la réalisation d'une étude et l'accompagnement de la Communauté de Communes Jura Nord pour la prise de compétences « eau potable » et « assainissement collectif ». »

Titulaire : G2C ENVIRONNEMENT

Date de notification : mercredi 23 mars 2016

Montant : 96 120,00 € TTC

Marché de maîtrise d'œuvre « requalification de l'école de musique et de danse intercommunale à Orchamps » - Avenant n° 1

Titulaire : Gilles REICHARDT & Gilles FERREUX

Date de notification : jeudi 24 mars 2016

Montant : 82 859,65 € TTC

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Le Président lève la séance à 23h30.

Sébastien HENGY,
Délégué communautaire
Commune de FRAISANS

Validé le 11/05/2016
PAR MAIL

Le Président,
Gérome FASSETNET

